



# EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Assemblée générale du 27 mai 2020 se tenant à huis clos :  
Compléments d'information et composition du bureau.

Etival-Clairefontaine, le 12 mai 2020

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la société a informé ses actionnaires que l'assemblée générale convoquée le 27 mai 2020 à 15 heures se tiendrait hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis de convocation et le formulaire de vote sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.exacomptaclairefontaine.fr>, ainsi que les documents destinés à être présentés à l'assemblée au regard des dispositions des articles L225-115 et R225-83 du Code de Commerce.

L'avis de convocation a été publié au BALO le 22 avril 2020. Il est consultable à l'adresse <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/annonce/202004222000969-49>.

A la date de publication de l'avis, le nombre d'actions composant le capital est de 1 131 480 dont 1 104 160 actions à vote double soit 2 235 640 droits de vote exerçables.

Le bureau de l'assemblée est désigné conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

M. François Nusse, président directeur général de la société a reçu délégation du conseil aux fins d'organisation de l'assemblée générale tenue hors la présence physique des actionnaires en application de l'article 4 de l'ordonnance susvisée.

Sont désignés par le président du conseil d'administration et acceptent les fonctions de scrutateurs :

- M. Jean Marie Nusse, directeur général délégué
- M. Jean-Claude Gilles Nusse, directeur général délégué

Le Président